

Monsieur HILLAIRE expose ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20251008-VI-DEL-2025-099-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception en préfecture : 10/10/2025

Le Football Club d'Étampes (FCE) œuvre chaque semaine au service de la jeunesse locale, en accompagnant des dizaines de jeunes, souvent issus de milieux modestes, vers les terrains d'entraînement et de compétition. Disposer d'un minibus équipé (7 à 9 places) favoriserait leur accès au sport, renforcerait la cohésion du club et offrirait une réponse concrète en faveur de l'égalité des chances.

Coût et financement :

Un minibus neuf, avec flochage, coûte typiquement entre 25 000 et 31 000 € TTC : comme le montre un dossier récent pour Villiers-le-Bel (31 250 €, subvention de 25 000 €) ou Neuilly-sur-Seine (25 000 €, subvention de 20 000 €).

La Région Île-de-France accorde une aide jusqu'à 20 000 € pour l'achat d'un véhicule neuf (flocage inclus), à hauteur de 80 % du montant TTC.

Proposition :

1. Le conseil municipal s'engage à acquérir un minibus neuf pour le club, avec un budget estimé à 28 000 € TTC (incluant flochage).
2. Il sollicite l'aide régionale dans le cadre de l'« Aide à l'acquisition de minibus pour les structures sportives franciliennes » (8 000 à 20 000 €, selon dossier).
3. Le solde (environ 8 000 à 12 000 €) sera financé par le budget communal, éventuellement complété par un apport du club ou d'un cofinancement départemental ou privé.
4. Le minibus sera mis à disposition du FCE, selon une convention d'usage, et pourra également être mutualisé avec d'autres associations jeunesse du territoire, comprenant une charte de responsabilité.

Considérant l'importance du sport dans le développement éducatif et social des jeunes,

Considérant le dispositif régional d'aide à l'acquisition de minibus pour les structures sportives franciliennes (subvention plafonnée à 20 000 €, à hauteur de 80 % du coût TTC d'un véhicule neuf),

Considérant que l'achat d'un minibus neuf pour le FC Étampes, estimé à environ 28 000 € TTC, est une réponse concrète à l'accès au sport pour tous,

Le Conseil Municipal d'Étampes :

- Demande que soit votée une enveloppe budgétaire municipale de 12 000 €, complétée par la sollicitation immédiate d'une subvention régionale,
- S'engage à signer une convention avec le club pour assurer l'usage partagé et sécurisé du véhicule,
- Et invite le maire à transmettre ce vœu à la Région Île-de-France dans le cadre de la commission permanente en exercice.

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour (MM. Bayart, Corbel, Hillaire, Ghenaïm, Marcelin, Mejeri, Méziane, Turlotte, Mmes Aabibou, Binet-Dézert, Commeignes, Royère, Tartarin, Tran Quoc Hung) et 19 voix contre.

Le vœu est rejeté.



Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1ère Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 13 OCT. 2025 et de sa réception par le représentant de l'Etat.